

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

34

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **12 FEVRIER 2026**

Objet de la délibération :

**LES ARCS SUR ARGENS
– OPERATION « ILOT
REPUBLIQUE » PROJET
DE CREATION
DE 10 A 14 LOGEMENTS
SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Christian BRIEL,
Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO,
Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique
LAIN, Serge PELLEGRIN.

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Michèle BUGEAU
Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Dominique LAIN

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Marc
LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par la ville des Arcs sur Argens pour l'acquisition sur la l'ilot République (angles République / Truc / Motte) de tènements fonciers bâti à rénover ou à démolir et reconstruire.

La restructuration de cet ilot situé à proximité immédiate de l'hôtel de ville est un axe majeur de la requalification du centre-ville.

Le foncier est détenu par plusieurs propriétaires, dont la commune, l'EPF et des propriétaires privés.

Cette acquisition est une opportunité et permettrait la réalisation d'un programme immobilier de 10 à 14 logements selon les études menées conjointement par la Commune et l'EPF.

Le périmètre de l'opération porte sur les parcelles 480 / 481 / 495 / 496 / 497 / 498 / 501 et 502.

Les parcelles 496 / 501 et 497 partiellement, sont maîtrisées par la commune et / ou l'EPF ; les autres parcelles sont à acquérir pour mener à bien le projet.

Il convient de mener des études pré opérationnelles permettant d'évaluer l'hypothèse d'une Acquisition / Amélioration, ou l'hypothèse d'une démolition / reconstruction.

Une délibération complémentaire sera présentée dès que le projet sera défini précisément.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- La recherche de subventions exceptionnelles,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation des études pré-opérationnelles.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI